

## Liste des pièces à préparer

*Attention pour PACES et l'IUT de Chalon : certaines pièces vous seront demandées de manière dématérialisée (dépôt de fichiers en ligne)*

### Pièces à fournir obligatoirement

- Pochette plastique transparente A4 à coin ouvert** dans laquelle vous glisserez tous ces documents dans l'ordre ci-après.
- 1 photographie d'identité récente** conforme aux normes pour carte d'identité ou passeport (l 35mm x h 45mm) **avec vos nom, prénom, n° étudiant au verso et collée sur la fiche jointe en page 2**  
Pour PACES et IUT de Chalon : prévoir photographie d'identité format jpg ou pdf de 2 Mo maximum
- 1 enveloppe** (format 220 mm x 110 mm) **libellée à votre adresse et affranchie pour 50 g**
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité** : **carte nationale d'identité** , du **passeport**, du **passeport avec visa D** pour les étudiants étrangers (hors EEE)
- 1 copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté** pour les français(e)s concerné(e)s ou **1 copie de l'attestation (ou récépissé) de recensement** délivrée par la Mairie si la journée n'a pas encore été effectuée ou **1 copie du certificat d'exemption**.
- Fiche Responsabilité civile / Charte du bon usage des ressources informatiques et note « infos sécurité »** dûment complétée et signée - fiche en page 2
- 1 copie du diplôme du baccalauréat ou relevé de notes**  
Pour les bacheliers de la session 2017, il s'agira de présenter la photocopie du relevé de notes du Baccalauréat
- 1 copie du dernier diplôme le plus élevé obtenu après le baccalauréat le cas échéant**
- Etudiant français avec diplôme européen ou diplôme étranger** (avec accord spécifique de l'uB)  
1 copie du **diplôme** + 1 copie de la **traduction en français par un organisme habilité**

### Pièces obligatoires pour la Sécurité sociale étudiante :

- 1 copie de l'**attestation de droits à l'assurance maladie du parent** (père, mère, tuteur ou conjoint) qui assure votre couverture sociale et sur laquelle vous figurez comme ayant-droit et **en cours de validité** (vérifier la période notée) ou, **à défaut**, 1 copie de votre **attestation personnelle**. Dans la négative, prenez contact auprès de votre caisse. Pour la CPAM : effectuez la demande sur <http://ameli.fr>
- 1 copie de tout document comportant votre numéro de sécurité sociale. Ce n° peut figurer sur l'attestation de droits à l'assurance maladie. Si vous ne l'avez pas reçu, prenez contact auprès de la caisse dont vous dépendez.

### Pièces à fournir en plus selon la situation de l'étudiant

- **Etudiant mineur** : 1 lettre manuscrite du responsable légal autorisant l'inscription à l'uB
- **Etudiant s'inscrivant à l'UFR STAPS** : 1 certificat médical de **non contre-indication de la pratique de toutes activités sportives** datant de moins de 3 mois (pour la licence et le DEUST).
- **1<sup>ère</sup> inscription en DEUST STAPS** : attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs
- **Pupille de la nation** : un extrait de naissance portant la mention « pupille de la nation ».
- **Etudiant ayant déjà été INSCRIT dans une autre université française** : 1 **fiche de transfert** (transfert **départ** de l'université d'origine ou transfert **arrivée** à l'Université de Bourgogne)
- **Non affiliation à la sécurité sociale étudiante (SMEREB / LMDE)** : Pièce justificative de dispense cf annexe 1
- **Etudiant européen / étranger** : Si vous n'avez jamais été immatriculé à la Sécurité sociale en France et que vous n'êtes pas en possession de la CEAM , 1 copie intégrale de l'acte de naissance + traduction effectuée par un traducteur français assermenté si l'acte de naissance est rédigé en langue étrangère



**Fiche Responsabilité civile / Charte du bon usage des ressources informatiques et note « infos sécurité »**

Fiche à compléter et à renvoyer avec vos pièces justificatives

**Coller ici votre photo d'identité**  
sauf pour PACES et l'IUT de Chalon

format :  
l 35mm x h 45mm

Mettre votre nom – prénom – n° étudiant – au dos de la photo

Nom patronymique : ..... Prénom : .....  
(nom de naissance)

**Responsabilité civile - Renseignements utiles en annexe 1**

Il vous est rappelé que l'**assurance RESPONSABILITÉ CIVILE** (qui couvre les dommages que vous pourriez causer) est **OBLIGATOIRE pour vous inscrire à l'Université de Bourgogne**. Elle n'est pas couverte par l'affiliation à la sécurité sociale étudiante et seule l'adhésion à une mutuelle étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque ; en cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire 2017/2018 (valable de la date d'inscription au 30/09/2018).

Je reconnais avoir été informé(e) par l'Université de l'obligation qui m'est faite de détenir une responsabilité civile pour les activités universitaires (y compris stage en milieu professionnel) et extra-universitaires et j'atteste en posséder une valable pour toute la durée de l'année universitaire 2017/2018 (valable de la date d'inscription au 30/09/18).

Le.....

Signature de l'étudiant : .....

**Charte du bon usage des ressources informatiques et note « infos sécurité »**

Ce document est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html>

Je soussigné(e) certifie avoir eu connaissance de la charte du bon usage des ressources informatiques et les consignes de sécurité figurant sur la note "infos sécurité" de l'Université de Bourgogne.

Le.....

Signature de l'étudiant : .....

***L'étudiant est informé qu'étant inscrit à l'université de Bourgogne, son image peut apparaître sur des photos et/ou vidéos de présentation de l'université.***

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des étudiants. Les destinataires des données sont : les services de l'Université. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Pôle Formation et Vie Universitaire.

Vous venez de constituer le dossier avec les pièces justificatives.



**Attention** : Il convient d'effectuer votre inscription par le web . Pour cela suivez les modalités précisées en étape 2. N'envoyez pas ces pièces avant d'avoir effectué votre inscription en ligne.

## Etape 2 : inscrivez-vous en ligne

Inscription en ligne à effectuer du mercredi 5 juillet à 10 h au dimanche 16 juillet 2017 *pour les candidats admis* lors des 2 phases d'admission APB et pour les candidats qui auront répondu « oui définitif » avant cette date à la 3<sup>ème</sup> phase d'admission.

**Réouverture de l'inscription en ligne** : à partir du **lundi 28 août 2017 à 10 h** pour les candidats n'ayant pu réaliser leur inscription en juillet (attention, valable uniquement pour les L1 de la procédure normale APB).

### Pour les candidats ayant répondu « OUI définitif » lors des 3 phases d'admission APB

**Attention** : la date limite d'inscription est fixée au **jeudi 31 août 2017**. Après cette date, tous les candidats admis via APB et non inscrits seront démissionnés afin de permettre de nouvelles propositions à d'autres candidats en attente. **Si vous ne souhaitez plus vous inscrire à l'uB, pensez à démissionner sur APB.**

**Pour les candidats ayant répondu « Oui définitif » en procédure complémentaire** : votre inscription doit intervenir obligatoirement **avant le début des cours et dans la limite de 10 jours maximum après.**

**Pour les candidats ayant répondu « OUI mais »** : vous pourrez vous inscrire en ligne à l'université de Bourgogne tout en conservant la possibilité d'avoir une proposition sur un vœu mieux placé. Cette inscription en ligne vous sera possible **seulement à partir du 1/09 et dans la limite de 10 jours maximum après le début des cours.**

Pour que votre inscription se déroule bien, préparez votre carte de crédit et privilégiez les navigateurs certifiés (Firefox). Ne pas utiliser de mobiles (smartphone et tablettes) qui engendrent des problèmes lors du paiement de l'inscription.



## Annexe 1

### SECURITE SOCIALE ETUDIANTE / MUTUELLE / RESPONSABILITE CIVILE

■ **SÉCURITE SOCIALE** : l'affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE lors de votre inscription dans l'enseignement supérieur.

#### ■ AFFILIATION SÉCURITE SOCIALE ÉTUDIANTE

##### Détermination de votre situation

Le régime du parent (père, mère ou tuteur) et votre âge déterminent votre régime étudiant de sécurité sociale. Se reporter au tableau ci-après.

Pour les cas de non-affiliation, il est nécessaire de produire des pièces justificatives.

#### ■ CENTRES PAYEURS DE LA SÉCURITE SOCIALE ÉTUDIANTE : LMDE OU SMEREB

Pour le régime général, au moment de son inscription administrative, chaque étudiant doit **obligatoirement** choisir son centre payeur de sécurité sociale étudiante. Pour les régimes particuliers, les conditions diffèrent.

**Si vous devez vous affilier**, vous devez choisir entre la **SMEREB** ou la **LMDE**. L'affiliation ouvre droit au remboursement et la prise en charge des frais médicaux et annexes pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

**Vous devez payer la cotisation de la sécurité sociale lorsque vous atteignez l'âge de 20 ans au cours de la période de référence**, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août inclus de l'année suivante.

#### ■ MUTUELLES (OU COMPLÉMENTAIRES)

**La mutuelle intervient en complément de la sécurité sociale.**

L'adhésion à une mutuelle N'EST PAS OBLIGATOIRE, elle est RECOMMANDÉE. Si vous n'êtes pas couvert par une mutuelle (parent ou autre), l'adhésion à une mutuelle résulte d'un choix personnel. Il vous appartiendra de faire la démarche directement auprès des mutuelles.

**Important : Les centres payeurs de sécurité sociale étudiante (SMEREB ou LMDE) proposent également des mutuelles. Elles sont à souscrire et à régler directement auprès des stands de mutuelles lors des inscriptions ou de leurs agences.**

#### ■ RESPONSABILITÉ CIVILE

Il est rappelé que **L'ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE »** (qui couvre les dommages que vous pourrez causer) est OBLIGATOIRE. Elle n'est **pas couverte par l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante et seule l'adhésion à une Mutuelle étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque.**

En cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire 2017-2018 (valable de la date d'inscription au 30/09/2018).

#### ■ QUI DOIT ÊTRE AFFILIÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE ? Consultez le tableau ci-dessous pour connaître votre situation

Votre parent qui assure votre couverture sociale cotise à l'un des régimes suivants	Age de l'étudiant(e) pendant la période du 01/09/N au 31/08/N+1		
	Jusqu'à 19 ans	20 ans	De 21 à 28 ans
<b>REGIME GENERAL</b> ▪ <b>Salariés, fonction publique, profession agricole, profession médicale conventionnée, CCI, demandeur d'emploi indemnisé, Banque de France, magistrats, agent collectivités locales, caisse dépôt et consignation, artistes et auteurs</b>	Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite	Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante*	
▪ <b>Artisans, commerçants, professions libérales (médicales non conventionnées), EDF, GDF, RATP, Mines, Militaires, employés et clercs de notaire, Sénat, Cultes</b>	<b>Maintien</b> de la sécurité sociale de vos parents	Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante*	
▪ <b>Marine Marchande, Assemblée Nationale, Port autonome de Bordeaux, Théâtres Nationaux, Comédie française</b>	<b>Maintien</b> de la sécurité sociale de vos parents		Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante*
▪ <b>SNCF</b>	<b>Maintien</b> de la sécurité sociale de vos parents		

\* Sauf si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur français (exonération)

#### ■ QUI PEUT ÊTRE DISPENSÉ D'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE ? QUELLES SONT LES FORMALITES A ACCOMPLIR ?

L'affiliation au régime de sécurité sociale constitue la règle. Pour toute situation de non-affiliation, une pièce justificative devra être envoyée.

##### Pièces à fournir pour les principaux cas de dispense :

> **Étudiant salarié** : fournir photocopie du contrat de travail (CDI ou CDD) et le dernier bulletin de salaire pour toute activité ayant débuté

l'année précédente. Ces documents doivent permettre de vérifier les conditions à remplir :

- travailler 12 mois du 1/09/N au 31/08/N+1 sans interruption.
- soit au moins 150 h de travail sur 90 jours, soit au moins 600 h de travail salarié par an

En parallèle de votre inscription, il est nécessaire de réaliser votre démarche d'affiliation auprès de votre caisse d'assurance maladie.

Si vous ne remplissez pas toutes les conditions (notamment contrat sur toute la période) au moment de l'inscription, vous devrez vous acquitter de la cotisation de la sécurité sociale.

> **Cotisation déjà acquittée dans un autre établissement** : Attestation d'affiliation

